

## La campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités Session 2015

Le nombre maximum d'emplois d'enseignants-chercheurs à pourvoir jusqu'au 31 décembre 2015 a été fixé par le Ministère à 2 520 : 1 436 emplois de maîtres de conférences (MCF) et 1 084 emplois de professeurs des universités (PR). Les établissements ont publié 2 176 postes : 1 299 de MCF et 877 de PR. La baisse constatée des publications depuis 2010 se poursuit. Au titre de la session synchronisée, 1 925 postes ont été publiés : 1 150 MCF et 775 PR. Le taux de couverture des emplois demeure élevé, 94,4% et atteint même 97,6% pour les MCF. Sur les 265 enseignants-chercheurs recrutés par mutation, près d'un quart le sont au titre de la mutation prioritaire.

Muriel Guerreiro  
Julien Thirion  
DGRH A1-1

Le décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 en modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 relatif aux statuts des maîtres de conférences (MCF) et des professeurs des universités (PR) a introduit de nouvelles modalités importantes dans le recrutement des enseignants-chercheurs pour cette session 2015 :

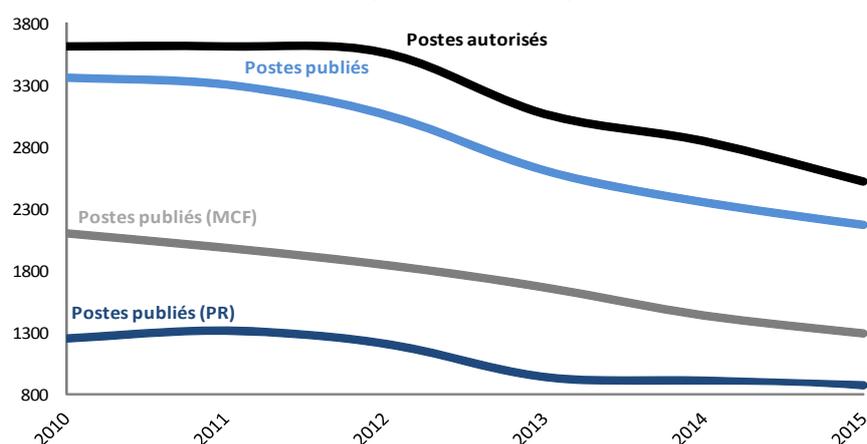
- un nombre de postes de MCF et de PR à réserver à la mutation (art. 33 et 51) ;
- l'examen prioritaire des candidatures à la mutation et au détachement des personnes handicapées ou sollicitant un rapprochement de conjoint (art. 9-3) ;
- l'organisation de concours de recrutement de PR dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, en application du 1° de l'article 46 et la suppression de l'agrégation interne ;
- le recrutement par contrat des personnes handicapées dans le corps des MCF,

titularisables à l'issue du contrat. (voir Sources, p. 6).

**La tendance générale à la baisse du nombre des emplois publiés continue**

Le nombre des postes autorisés (2 520 contre 2 847 l'année précédente, soit -11,5%), continue de baisser. Cette baisse, constatée depuis 2010, se poursuit également au niveau des postes publiés par les établissements, à la session synchronisée et « au fil de l'eau », avec 2 176 contre 2 358 en 2014, soit -7,7%. Toutefois, comme en 2014, elle concerne majoritairement les maîtres de conférences, avec 1 299 postes contre 1 444, soit 145 postes de moins (- 10%) alors qu'elle n'est que de 4% dans le corps des PR (avec 877 postes

FIGURE 1 - Evolution du nombre de postes autorisés et publiés de 2010 à 2015



Source : GALAXIE / DGRH A1-1

Champ : Campagnes de recrutements 2010 à 2015 - Sessions synchronisées et "au fil de l'eau"



**TABLEAU 1 - Répartition par corps, article et mode de pourvoiement des postes publiés et pourvus**

	Postes publiés (A)	Postes pourvus			Total (B)	Postes non pourvus	Taux de couverture (B/A)
		Mutation	Détachement	Concours			
<b>Maîtres de conférences</b>	<b>1 150</b>	<b>99</b>	<b>3</b>	<b>1 020</b>	<b>1 122</b>	<b>28</b>	<b>97,6%</b>
Article 26-I-1 : concours externes	1 130	90	3	1 009	1 102	28	97,5%
Article 26-I-2 : concours réservés 2 <sup>nd</sup> degré	10			10	10		100,0%
Article 26-I-3 : concours réservés professionnels	1			1	1		100,0%
Article 33 : mutations	9	9			9		100,0%
<b>Professeurs des universités</b>	<b>775</b>	<b>110</b>	<b>2</b>	<b>584</b>	<b>696</b>	<b>79</b>	<b>89,8%</b>
Article 46.1 : concours externes	605	58	2	491	551	54	91,1%
Article 46.3 : réservés MCF	42			39	39	3	92,9%
Article 46.4 : concours réservés professionnels	5			4	4	1	80,0%
Article 51 : mutations	73	52			52	21	71,2%
Article 49-2 : agrégations	50			50	50		100,0%
<b>Total général</b>	<b>1 925</b>	<b>209</b>	<b>5</b>	<b>1 604</b>	<b>1 818</b>	<b>107</b>	<b>94,4%</b>

Source: GALAXIE / ANTEE - DGRH A1-1, DGRH A2-1, DGRH A2-2

Champ : Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2015 - Session synchronisée, tous articles de recrutement

contre 914, soit -37 postes) (figure 1, p.1).

Le nombre de postes pourvus recule également avec 2 037 postes contre 2 205 en 2014, soit -168 postes (-7,6%). La baisse représente 9,5% pour les MCF et 4,4% pour les PR. Le taux de couverture global, 93,6%, est très proche de celui de 2014 (93,5%). Il dépasse les 96% chez les MCF, comme en 2014.

### La session synchronisée est privilégiée par les établissements

Les établissements ont l'entière liberté pour déclarer la vacance de leurs postes. Ils peuvent organiser leurs recrutements au « fil de l'eau » ou prendre part à la session dite « synchronisée » organisée par la DGRH (voir Sources, p. 6).

En 2015, 1 925 postes ont été publiés dans le cadre de la session synchronisée, ce qui représente 88,5% de la totalité des postes publiés (tableau 1, p. 2). La part des postes publiés « au fil de l'eau » (11,5%) est néanmoins en légère hausse par rapport à 2013 et 2014 (10%).

### Les données et commentaires suivants ne concernent que la session synchronisée.

Au titre de la seule session synchronisée, 1 818 postes ont été pourvus, tous types de recrutement confondus (mutations, détachements, concours), 1 122 par les MCF et 696 par les PR. Le taux de couverture global est de 94,4%, celui des MCF de 97,6% et celui des PR de 89,8%. Ce taux progresse depuis 2010 pour les MCF, alors qu'il se stabilise depuis 3 ans autour de 90% pour les PR (tableau 2, p. 2).

### Plus de 51 000 candidatures déposées

Pour les 1 150 postes de MCF publiés, 46 767 candidatures ont été déposées par 9 023 candidats : soit 40,7 candidatures par poste et 7,8 candidats. Le taux de réussite est de 12,4% (tableau 3, p. 3).

Pour les 683 postes de PR publiés, 4 693 candidatures ont été déposées par 1 988 candidats : soit 6,9 candidatures par poste et 2,9 candidats. Le taux de réussite est de 30,5%.

Si le taux de réussite chez les MCF avoisine les 10% en Lettres et sciences humaines, en Sciences et techniques ou en

Pharmacie, il dépasse les 20% en Droit-Economie-Gestion.

C'est en Pharmacie (avec 56%) puis en Droit-Economie-Gestion (avec 47%) que le taux de réussite chez les PR est le plus haut alors qu'il n'est que de 22% en Sciences et techniques.

L'examen du taux de réussite des femmes montre que :

- dans le corps de MCF, les taux de femmes candidates et recrutées sont proches, autour de 47% ;

- dans celui des PR, si les femmes se portent moins candidates (33%), elles sont en revanche plus recrutées (38%).

Ce constat est toutefois nuancé selon les groupes disciplinaires (figures 2 et 3, p. 3).

### 12,5% des recrutés le sont par la voie du détachement et de la mutation

Les emplois publiés par les établissements sont offerts à la mutation, au détachement et au recrutement par concours. Toutefois, le président ou directeur d'établissement fixe le nombre de postes à réserver à la mutation (art. 33 et 51 du statut) (tableau 4, p. 4).

Le nombre de postes pourvus par la voie du détachement demeure à un niveau très faible : 5 (3 MCF et 2 PR), ce qui représente 0,3 % des postes pourvus ; ce taux évolue très peu d'une session à une autre (de 0,2% à 0,5% sur les cinq dernières années) (tableau 1, p. 2). Avec 209 postes pourvus à la mutation, le nombre des postes pourvus par cette voie est en baisse par rapport à l'année

**TABLEAU 2 - Evolution du taux de couverture global**

Taux de couverture (%)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Maître de conférences	93,1	95,4	95	96,1	96,9	97,6
Professeur des universités	80,4	84,5	85,1	89,3	90,6	89,8
<b>Global</b>	<b>88,4</b>	<b>91,2</b>	<b>91,1</b>	<b>93,6</b>	<b>94,4</b>	<b>94,4</b>

Source: GALAXIE / ANTEE

Champ : Sessions synchronisées

**TABLEAU 3 - Répartition par grande discipline des postes publiés, pourvus, des candidatures et des candidats**

	Postes publiés	Candidatures	Candidats	Poste pourvus	Nombre de candidatures / postes publiés	Nombre de candidats / postes publiés	Taux de réussite (nombre de recrutés / nombre de candidats)
<b>Maître de conférences</b>	<b>1 150</b>	<b>46 767</b>	<b>9 023</b>	<b>1 122</b>	<b>40,7</b>	<b>7,8</b>	<b>12,4%</b>
Droit, économie et gestion	256	13 685	1 227	251	53,5	4,8	20,5%
Lettres et sciences humaines	469	18 556	4 561	455	39,6	9,7	10,0%
Sciences et techniques	388	13 941	3 665	380	35,9	9,4	10,4%
Pharmacie	37	585	319	36	15,8	8,6	11,3%
<b>Professeur des universités</b>	<b>683</b>	<b>4 693</b>	<b>1 988</b>	<b>607</b>	<b>6,9</b>	<b>2,9</b>	<b>30,5%</b>
Droit, économie et gestion	144	725	238	112	5,0	1,7	47,1%
Lettres et sciences humaines	291	1 546	752	260	5,3	2,6	34,6%
Sciences et techniques	234	2 397	998	221	10,2	4,3	22,1%
Pharmacie	14	25	25	14	1,8	1,8	56,0%
<b>Total général</b>	<b>1 833</b>	<b>51 460</b>	<b>10 947</b>	<b>1 729</b>	<b>28,1</b>	<b>6,0</b>	<b>15,8%</b>

Source: GALAXIE / ANTEE - DGRH A1-1

Champ : Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2015 - Session synchronisée. Hors article 46-3 et l'agrégation

précédente et représente 12,2% des postes pourvus (13,3% en 2014). Dans le corps des MCF, 99 postes sont pourvus par mutation sur 1 111 postes pourvus. Le taux est de 8,9% (9,5% en 2014). Toutefois, parmi ces 99 postes, les 9 postes publiés au titre de l'article 33 du décret de 1984 précité et réservés exclusivement à la mutation, ont tous été pourvus (tableau 1, p.2 et tableau 4, p.4)

Dans le corps des PR, 110 postes sont pourvus par mutation sur 603 postes pourvus. Le taux est de 18,2% (20,6% en 2014). Toutefois, sur les 73 postes publiés au titre de l'article 51 du décret précité et réservés exclusivement à la mutation, 52 ont été pourvus, soit 71,2% (75% en 2014).

La carte des soldes migratoires des mutations est très favorable à l'académie de Paris, qui a accueilli par la voie de la mutation 39 enseignants-chercheurs (11 MCF et 28 PR). Les bilans des académies de Lille et de Nancy-Metz sont les plus déficitaires. Près de la moitié des académies présente un solde migratoire positif (tableau 6, p. 5).

### La mutation prioritaire: nouvelle disposition pour les enseignants-chercheurs

En 2015, les candidatures à la mutation et au détachement des personnes handicapées ou sollicitant un rapprochement de conjoint sont examinées de manière prioritaire (tableau 5, p. 4).

Sur l'ensemble des candidats à la mutation, à la session synchronisée et au « fil de l'eau », (934 PR et MCF), un peu plus de 20% l'ont fait au titre du rapprochement de conjoint ou en tant que « bénéficiaires de l'obligation d'emploi ». La part des candidats à la mutation prioritaire représente 9% des candidats dans le corps des PR et 26% dans celui des MCF.

Sur les 265 recrutés par mutation, 58 l'ont été au titre de la mutation prioritaire (22%). Sur les 28 candidats PR à la mutation prioritaire, 12 ont obtenu satisfaction, soit un taux de 43%. Sur les 162 candidats MCF, 46 ont obtenu satisfaction, soit un taux de 28%.

Le taux de réussite pour les femmes candidates à la mutation prioritaire

(MCF et PR) est de 32% alors qu'il est de 29% pour les hommes candidats. Il atteint même 67% pour les candidates à la mutation prioritaire dans le corps des PR (36% pour les hommes candidats) (tableau 5, p. 4).

### Le concours est la principale modalité du recrutement des enseignants-chercheurs

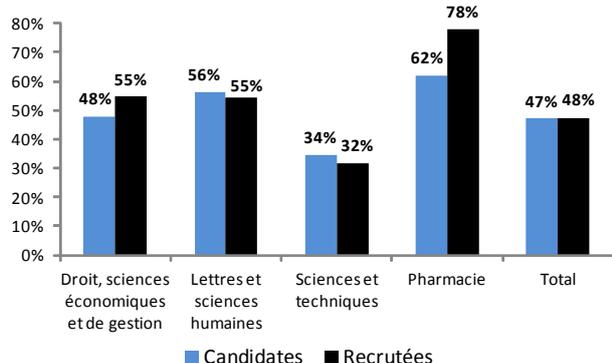
Sur les 1 843 postes offerts au recrutement, après déduction des postes pourvus par mutation et détachement, 1 690 postes ont été offerts à un recrutement par concours : 1 048 postes de MCF et 642 postes de PR (tableau 1, p. 2).

### Des taux de couverture par concours supérieurs à 90%

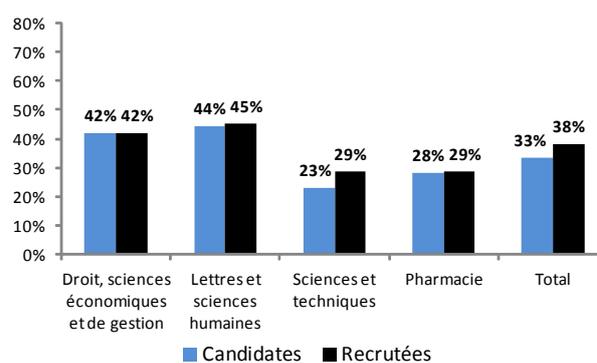
1 604 postes sont pourvus, soit un taux de couverture de 94,9 %. Le rendement des concours est élevé et le taux est proche de celui de 2014.

Pour les postes de MCF, le taux de cou-

**FIGURE 2 - La part des femmes candidates et recrutées dans le corps des MCF**



**FIGURE 3 - La part des femmes candidates et recrutées dans le corps des PR**



Source: GALAXIE / ANTEE - DGRH A1-1

Champ : Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2015 - Session synchronisée. Hors article 46-3 et l'agrégation

**TABLEAU 4 - Nombre de postes pourvus par mode de pourvoiement et par grande discipline**

	Mutation	Détachement	Concours	Total
<b>Maître de conférences</b>	<b>99</b>	<b>3</b>	<b>1 020</b>	<b>1 122</b>
Droit, économie et gestion	19		232	251
Lettres et sciences humaines	54	3	398	455
Sciences et techniques	24		356	380
Pharmacie	2		34	36
<b>Professeur des universités</b>	<b>110</b>	<b>2</b>	<b>495</b>	<b>607</b>
Droit, économie et gestion	57		55	112
Lettres et sciences humaines	41	1	218	260
Sciences et techniques	12	1	208	221
Pharmacie			14	14
<b>Total général</b>	<b>209</b>	<b>5</b>	<b>1 515</b>	<b>1 729</b>

Source : GALAXIE / ANTEE - DGRH A1-1

Champ : Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2015 - Session synchronisée. Hors article 46-3 et l'agrégation

ouverture (97,3%) enregistre encore une hausse par rapport à 2014 (96,6%). Celui des postes de PR (91%) baisse par rapport à 2014 (92%).

### Près de la moitié des recrutés sont des qualifiés de l'année

En se présentant aux concours de recrutement, les candidats qualifiés en 2015 sont en concurrence avec les personnes dont la qualification antérieure est toujours valide (tableau 7, p. 5).

Dans le corps des MCF, 452 des 1 020 postes pourvus par concours l'ont été par un candidat qualifié en 2015, soit 44,3% (43,8% en 2014). Les qualifiés 2014 représentent 26,7% des lauréats et les qualifiés 2011 que 5,7% des lau-

réats. Cependant ces 452 qualifiés de l'année 2015 ne représentent que 7% du total des personnes qualifiées cette année par le CNU (6 449). Cette proportion est en légère baisse par rapport à 2014 (7,3%).

Dans le corps des PR, 229 des 495 postes pourvus par concours l'ont été par un candidat qualifié en 2015, soit 46,3% (39% en 2014). Les qualifiés 2014 représentent 22% des lauréats et les qualifiés 2011 que 4% des lauréats. Néanmoins, ces 229 qualifiés 2015 ne représentent que 13% du total des personnes qualifiées par le CNU (1 766), proportion en légère hausse par rapport à 2014 (12,4%).

### Un taux de recrutement des maîtres de conférences, encore en progression

Chez les maîtres de conférences, le concours au titre de l'article 26-I-1 reste le mode de recrutement quasi exclusif. Sur les 1 130 postes offerts au recrutement au titre de cet article, après déduction de ceux pourvus par mutation et détachement, 1 037 ont été offerts au recrutement par concours. 1 009 ont été pourvus, soit un taux de couverture de 97,3% (part en progression en comparaison des sessions précédentes). Les 11 postes ouverts au titre des articles 26-I-2 (réservés aux enseignants du second degré) et 26-I-3 (réservés aux professionnels) ont tous été pourvus (tableau 1, p. 2).

### Le taux de recrutement des professeurs par concours autour de 90%

Pour l'accès au corps des professeurs, le concours ouvert au titre de l'article 46.1° est toujours le mode privilégié.

De plus, cette année, dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, des concours de recrutement de professeur des universités en application de cet article, qui ne concernait jusque-là que les autres disciplines, ont été organisés (73 postes publiés).

Sur les 605 postes offerts au recrutement au titre de l'article 46.1°, après déduction de ceux pourvus par mutation et détachement, 545 postes ont

**TABLEAU 5 - Bilan des mutations prioritaires**

	MCF			PR			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Candidats à la mutation</b>	<b>294</b>	<b>332</b>	<b>626</b>	<b>215</b>	<b>93</b>	<b>308</b>	<b>509</b>	<b>425</b>	<b>934</b>
dont candidats au titre du rapprochement de conjoint	69	91	160	20	6	26	89	97	186
dont candidats "bénéficiaires de l'obligation d'emploi" (BOE)	4	1	5	2		2	6	1	7
<b>Total des candidats à une mutation prioritaire</b>	<b>70*</b>	<b>92</b>	<b>162</b>	<b>22</b>	<b>6</b>	<b>28</b>	<b>92</b>	<b>98</b>	<b>190</b>
Part des candidats à une mutation prioritaire dans l'ensemble des candidats	23,8%	27,7%	25,9%	10,2%	6,5%	9,1%	18,1%	23,1%	20,3%

\* Trois candidats ont postulé à la fois au titre du rapprochement de conjoint et au titre du "BOE"

	MCF			PR			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Recrutés par mutation</b>	<b>61</b>	<b>73</b>	<b>134</b>	<b>95</b>	<b>36</b>	<b>131</b>	<b>156</b>	<b>109</b>	<b>265</b>
dont recrutés au titre du rapprochement de conjoint	18	27	45	7	4	11	25	31	56
dont recrutés "BOE"	1	0	1	1	0	1	2	0	2
<b>Total des recrutés par mutation prioritaire</b>	<b>19</b>	<b>27</b>	<b>46</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>27</b>	<b>31</b>	<b>58</b>
Part des recrutés par mutation prioritaire dans l'ensemble des candidats à une mutation prioritaire	27,1%	29,3%	28,4%	36,4%	66,7%	42,9%	29,3%	31,6%	30,5%
<b>Total des recrutés par mutation non prioritaire</b>	<b>42</b>	<b>46</b>	<b>88</b>	<b>87</b>	<b>32</b>	<b>119</b>	<b>129</b>	<b>78</b>	<b>207</b>
Part des recrutés par mutation prioritaire dans l'ensemble des recrutés par mutation	31,1%	37,0%	34,3%	8,4%	11,1%	9,2%	17,3%	28,4%	21,9%

Source : GALAXIE - ANTEE / FIDIS

Champ : Campagne de recrutement 2015, session synchronisée et "au fil de l'eau". Les candidatures sont celles jugées recevables.

**TABLEAU 6 - Soldes académiques des mutations par grande discipline <sup>1)</sup>**

	AIX-MARSEILLE	AMIENS	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT-FERRAND	CORSE	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	GUADELOUPE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PACIFIQUE	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES	
<b>Maîtres de conférences</b>		-1	-3	2	-1	-1		-3	2	2	-1	3	-3	2	-4	4	-4	1	-2	-2	1	11	-3	-2	2		-1	2	-1	
Droit, économie et gestion	-1		-2	1				-3	1	1				1	-1	2		1				5	-1	-1						-3
Lettres et sciences humaines	1		-2	-1	-1			2	1			2	-3		-2	1	-4	1	-3	-2	1	9	-2	-1	-1		1	1	2	
Sciences et techniques		-1	1	1	-1			-1		1	-1	1		1	-1	1	-1	1	1			-3			3		-2	1		
Pharmacie				1				-1																						
<b>Professeurs des universités</b>	1	-3	-5	-3	1	1	-1			-1	-4			4	-2	-8	-6		-1		28	-1	-3	-5	-4	1	2	9		
Droit, économie et gestion	2	-1	1	-2	-2	1				-1				4	-1	-3	-3		-1		7		-3	-1	-2				6	
Lettres et sciences humaines			-1	-2	-2	-1		2	-1	1		-1	-3		1	-1	-3	-3	-1		17	-2		-3	-2		1	4		
Sciences et techniques	-1	-1	1	-1				-1							-1	-2			1		4	1		-1		1	1	-1		
<b>Total</b>	1	-1	-6	2	-6	-4	1	-2	1	2	-1	2	-7	2		2	-12	-5	-2	-3	1	39	-4	-5	-3	-4		4	8	
Droit, économie et gestion	1	-3	1	-1	-2	1	-3	1					-1	1	3	1	-3	-2		-1	12	-1	-4	-1	-2				3	
Lettres et sciences humaines	1	-3	-2	-3	-2		4		1		1	-6		-1		-7	-2	-4	-2	1	26	-4	-1	-4	-2	1	2	6		
Sciences et techniques	-1	-1		2	-2		-2		1	-1	1		1	-2	1	-2	-1	2			1	1		2		-1	2	-1		
Pharmacie				1				-1																						

<sup>1)</sup> Solde académique = mutations entrantes - mutations sortantes

Source: GALAXIE / ANTEE - DGRH A1-1

Champ : Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2015 - Session synchronisée

été offerts au recrutement par concours et 491 ont été pourvus, soit un taux de couverture de 90,1% (contre 91,3% en 2014). Comme pour les sessions antérieures, ce sont dans les disciplines pharmaceutiques (100%) puis scientifiques et technologiques (près de 95%) que ce taux de couverture est le plus haut. Dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, il ce taux est de 80% (53 postes pourvus par concours).

Au titre de l'article 46.3°, concours réservé aux maîtres de conférences ayant 10 années d'ancienneté de service dans un établissement d'enseignement supérieur dont 5 en qualité de MCF, 42 postes ont été publiés et 39 ont été pour-

vus, soit un taux de couverture de près de 93%.

Le concours réservé aux professionnels et aux enseignants associés (art 46.4°) ne concerne que 5 emplois, dont 4 ont été pourvus (tableau 1, p. 2).

### La part des MCF dans le recrutement des PR reste toujours importante

442 des 495 postes pourvus au titre des articles 46.1° et 46.4° du statut l'ont été par des MCF, soit 89,3%, part à peu près équivalente à celle constatée les 5 années précédentes (entre 87 et 90%). Il est d'ailleurs couramment établi que le recrutement des PR est une voie de

promotion pour les MCF.

304 des MCF recrutés PR exerçaient déjà dans l'académie (68,8%), 138 arrivent d'une autre académie. Les écarts entre les académies sont importants : les recrutements intra-académiques s'élèvent à 93% à Strasbourg, 78% à Lyon, 72% à Aix-Marseille, Paris et Toulouse et ne comptent que pour 53% à Grenoble, 46% à Créteil et 43% à Amiens.

L'académie de Paris enregistre cette année un solde déficitaire de -11 MCF recrutés PR : 12 arrivées, 23 départs et 31 recrutements intra-académiques (il était de -12 en 2014 et 2013). Toutefois,

**TABLEAU 7 - Répartition par grande discipline et année de qualification des recrutés par concours**

	2011	2012	2013	2014	2015	Enseignants dispensés de qualification <sup>1)</sup>	Total	% de qualifiés en 2015
<b>Maîtres de conférences</b>	58	95	141	272	452	2	1 020	44,3%
	5,7%	9,3%	13,8%	26,7%	44,3%	0,2%	100,0%	
Droit, économie et gestion	3	7	13	58	151		232	65,1%
Lettres et sciences humaines	23	46	72	113	143	1	398	35,9%
Sciences et techniques	26	40	56	89	144	1	356	40,4%
Pharmacie	6	2		12	14		34	41,2%
<b>Professeurs des universités</b>	20	53	78	109	229	6	495	46,3%
	4,0%	10,7%	15,8%	22,0%	46,3%	1,2%	100,0%	
Droit, économie et gestion		1	2		51	1	55	92,7%
Lettres et sciences humaines	9	15	29	55	108	2	218	49,5%
Sciences et techniques	10	34	44	51	67	2	208	32,2%
Pharmacie	1	3	3	3	3	1	14	21,4%

<sup>1)</sup> Fonctions équivalentes à l'étranger

Source: GALAXIE / ANTEE, ANTARES - DGRH A1-1

Champ : Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2015 - Session synchronisée

**TABLEAU 8 - Soldes des mouvements académiques des anciens maîtres de conférences recrutés comme professeurs des universités**

	AIX-MARSEILLE	AMIENS	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT-FERRAND	CORSE	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	GUYANE	HORS ACADEMIE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PACIFIQUE	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES
Droit, économie et gestion	-1			-1				2			1			3			-1	1		1			-3			-1	1	-1	1	-2
Lettres et sciences humaines	5	6	-1	-2	-1	-1	3	1	-3		-1		1	1	-2	-2	1	-1	2		2		-6	1	-1	-1	-1	-1	3	-1
Sciences et techniques	1	1	-1	-1	-2		-3	1				1	3	1	2	1	-2	1	-1	2			-1	-1	-1		1	-1	1	-2
Pharmacie									1									1												
<b>Solde des mouvements</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>-1</b>	<b>-2</b>	<b>-3</b>	<b>-3</b>	<b>-1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>-2</b>	<b>1</b>	<b>-1</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>	<b>-1</b>	<b>3</b>	<b>-1</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>-11</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>	<b>1</b>	<b>-3</b>	<b>5</b>	<b>-5</b>

Source: GALAXIE / ANTEE - DGRH A1-1

Champ : Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2015 - Session synchronisée

il faut ajouter les 28 PR mutés entrant dans l'académie (tableau 8, p. 6).

En revanche, si l'académie de Lille enregistre un solde migratoire des mutations défavorable, elle connaît cette année un solde positif de +7 MCF recrutés PR : 13 arrivées, 6 départs et 21 recrutements intra-académiques (tableau 8, p. 6).

### L'agrégation interne est supprimée

Dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, les professeurs des universités sont recrutés, comme pour les autres disciplines par des concours organisés en application des dispositions du 1°, du 3°, du 4° et du 5° de l'article 46 mais également par la voie du concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur (article 49-2). Toutefois l'agrégation interne est supprimée.

L'agrégation externe a été organisée dans les sections droit privé et sciences criminelles, science politique et sciences de gestion. Les 50 emplois publiés ont été pourvus.

331 candidats se sont inscrits ; le jury a

prononcé l'admissibilité de 78 candidats (soit 24% des inscrits). Le taux de réussite global des inscrits est de 15%.

### La proportion des postes non pourvus équivalente à celle de 2014

Sur l'ensemble des postes offerts au recrutement (1 925), 107 sont restés vacants, soit une proportion de 5,6%, équivalente à celle de 2014 : 28 postes de MCF sur 1 150 et 79 postes de PR sur 775 (tableau 1, p. 2).

Les motifs de non pourvoiement de ces postes tiennent :

- aux candidats eux-mêmes (absence de candidature ou vœux préférentiels de candidats sur d'autres postes) : 36 ;
- aux instances des établissements (comités de sélection et conseil académique) : 63 ;
- à l'avis défavorable de président ou directeur d'établissement : 5 ;
- aux avis défavorables des sections du CNU (pour les postes de PR proposés au titre de l'article 46.3) : 3. ■

### En savoir plus

- Tableaux Excel détaillés du bilan de la campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2015

- Tourbeaux J. et Thirion J. (2016), « Origine des enseignants-chercheurs recrutés lors de la campagne 2015 », MENESR, Note de la DGRH n°6.

- Tourbeaux J., Bideault M. et Thirion J. (2016), « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Education national, de l'Enseignement supérieur et de la recherche - 2013-2014 », MENESR, Note de la DGRH n°1.

Tous les tableaux détaillés, les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22708/bilans-et-statistiques.html>

ou dans l'application PERSÉ du portail GALAXIE :

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/perse/accueil>

### Sources, définitions et méthodologie

- Pour cette session 2015, la procédure de recrutement des enseignants-chercheurs, les conditions à remplir pour devenir MCF ou PR (conditions de diplôme et qualification), le rôle dévolu aux instances des établissements (comités de sélection, conseil académique et conseil d'administration), sont définies par les dispositions du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, dans sa rédaction découlant du décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014.
- Chaque année, les établissements saisissent, via l'application ATRIA du site GALAXIE, les volumes de postes qui représentent leur besoins en recrutement, notamment d'enseignants-chercheurs. Un arrêté volumétrique fixe le nombre maximum d'emplois à pourvoir jusqu'à la fin de l'année. Les établissements publient ensuite dans le domaine applicatif Galaxie (applications ANTEE et/ou FIDIS) leurs emplois.
- Cette note présente les résultats de la session synchronisée, (ANTEE) session organisée par la DGRH, qui permet aux établissements de tenir compte des contraintes propres au calendrier de l'année universitaire et qui concerne environ 90% des postes offerts au recrutement. Elle présente toutefois quelques chiffres globaux sur l'ensemble de la campagne, sessions synchronisée et au « fil de l'eau » (FIDIS) en page 1, en début de page 2 et en page 3 pour les mutations prioritaires.
- Taux de réussite : nombre de recrutés / nombre de candidats.